



# PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés

2026 - 2031

INTERCO  
NORMANDIE  
SUD EURE

# TABLE DES MATIERES

Lexique.....	3
<b>1. Le contexte .....</b>	<b>4</b>
1.1 Introduction .....	4
1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	5
1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ? .....	6
1.4 Quel est le cadre réglementaire ? .....	7
<b>2. La gouvernance .....</b>	<b>8</b>
2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA .....	8
2.2 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) .....	9
<b>3. Le diagnostic .....</b>	<b>10</b>
3.1 Les données socio-économiques .....	11
3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire .....	14
3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire .....	15
3.4 Le service à l'usager réalisé par l'Interco Normandie Sud Eure .....	16
3.5 La production de déchets .....	18
3.6 Bilan du diagnostic .....	20
<b>4. Le PLPDMA.....</b>	<b>21</b>
4.1 Un plan pluriannuel .....	21
4.2 Les gisements d'évitement prioritaires.....	22
4.3 Le plan d'action .....	23
4.4 Le calendrier .....	32
4.5 Le bilan du PLPDMA.....	34
4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA.....	37
<b>Annexes – Fiches actions détaillées .....</b>	<b>39</b>

# LEXIQUE

## ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

## ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## BOM

Benne à Ordures Ménagères

## CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

## CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

## CMA

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

## DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

## ECT

Extension des Consignes de Tri

## ETP

Equivalent Temps Plein

## INSE

Interco Normandie Sud Eure

## Loi AGECE

Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire

## LTECV

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

## OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

## PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

## RS

Redevance Spéciale

## SETOM de l'Eure

Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure

## TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# 1. LE CONTEXTE

## 1.1 Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2023, les habitants et habitantes de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) ont produit **26 327 tonnes de déchets**. Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour l'INSE, qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits, afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

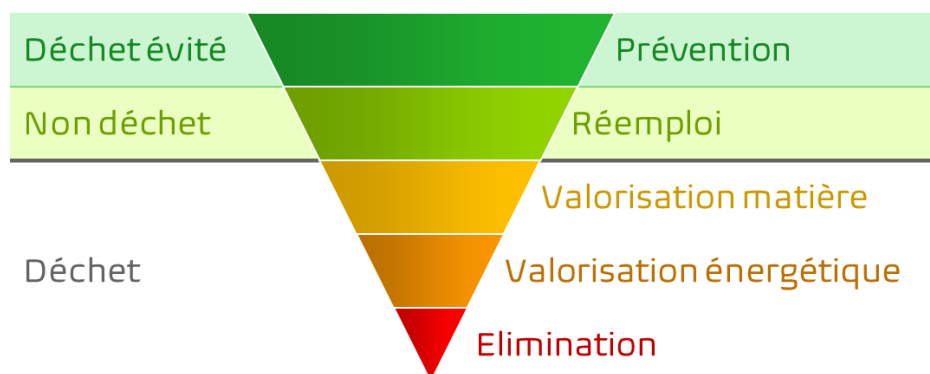
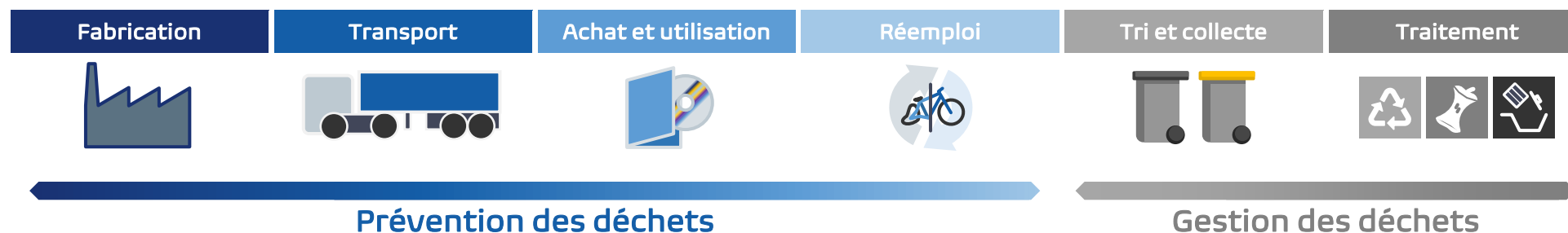
C'est pour cela que l'INSE s'engage dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif et fédérateur : **il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.**

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

## 1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également, dans son article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'UE vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- > La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- > La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- > L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.






Les enjeux sont multiples :

- > Une **économie de matières premières épuisables** ;
- > La **limitation des impacts sur l'environnement et la santé** ;
- > Une **meilleure maîtrise des coûts** liée au traitement du déchet.

## 1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.
				

**Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.**

## 1.4 Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- > **A l'échelle nationale**, le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- > **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) : le PRPGD couvre aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- > **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour l'INSE et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

**A l'échelle nationale**, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi dite LTECV relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire). La dernière adoptée est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- > **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- > Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035** ;
- > Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024 ;
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**.



**A l'échelle régionale**, la Région Normandie a adopté son PRPGD en 2018. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations, et prévoit les objectifs de prévention et de valorisation suivants :

- > **Réduction de 75% du gaspillage alimentaire** entre 2015 et 2027 ;
- > **Réduction de 30% de la production de déchets végétaux** entre 2015 et 2027.



Les **leviers d'actions prioritaires** identifiés par la Région pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

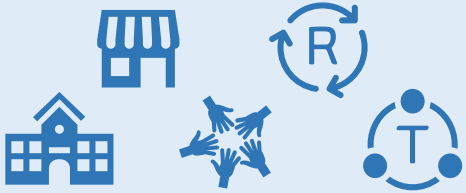



- |   |  |
|---|--|
| > Donner la priorité à la prévention des déchets                          | > Augmenter la collecte des déchets amiantés                         |
| > Réduire les quantités de déchets produits et de leur caractère nocif    | > Améliorer le tri à la source des déchets dangereux                 |
| > Améliorer le réemploi, le tri et la valorisation matière et énergétique | > Diminuer la capacité de stockage et les tonnages stockés           |
| > Développer la méthanisation   | > Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques |
| > Réduire les distances de transport des déchets dangereux                |  |

Ces leviers sont pris en compte lors de l'élaboration du PLPDMA de l'INSE.

# 2. LA GOUVERNANCE

## 2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, **trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme** : l'INSE dispose, en plus, de la Commission Déchets.

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	Comité de Pilotage (COFIL)	La Commission Déchets	Conseil Communautaire
<p>Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire.</p> <p>Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.</p> 	<p>Composé d'agents et d'élus de l'INSE, <b>il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.</b></p> 	<p>C'est l'entité consultative, experte sur le sujet déchets, qui <b>suit toutes les étapes du processus d'élaboration.</b></p> 	<p>C'est l'organe décisionnaire. Il <b>valide le PLPDMA une fois élaboré.</b></p> 

## 2.2 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, l'INSE a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

### Les élus locaux



Nathalie NOEL (*Présidente*)  
 Thierry ROMERO (*VP Développement Durable*)  
 Alain PETITBON (*VP Finances*)  
 Gérard BRUNEAU (*Mairie de Breteuil*)  
 Charlotte VERGER (*Mairie de Mesnils-sur-Iton*)  
 Sylvie BES (*Mairie de La Neuve-Lyre*)  
 Serge SOUCHAY (*Mairie de Pullay*)

### Les services



Service Déchets  
 Chargé de projet Transition Ecologique  
 Direction Aménagement du Territoire  
 Direction Infrastructures et Environnement  
 Direction Communication  
 Affaires Juridiques et Commande Publique  
 Direction Petite enfance  
 Direction Enfance Jeunesse et Transports Scolaires

### Les institutions



ADEME Normandie  
 Région Normandie  
 Département de l'Eure  
 La Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
 SETOM de l'Eure  
 CITEO  
 La Chambre de Commerce et d'Industrie

### Le monde associatif



Association Le Pied à coulisse  
 ADS Emploi  
 Ensemble Préparons l'Avenir (EPA)  
 Au Vide Grenier  
 CREE de Chambray

La CCES s'est **réunie 3 fois en 2025** :

- > Le 28 avril 2025 ;
- > Le 22 septembre 2025 ;
- > Le 24 novembre 2025.

# 3. LE DIAGNOSTIC



37 300 hab.

Population INSEE 2021

41

COMMUNES



87 %

De résidents en maison individuelle



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Les pages qui suivent présentent une synthèse de ce diagnostic.

## Le territoire



Le territoire de l'INSE, qui regroupe **41 communes** s'étend sur plus de **810 km<sup>2</sup>**.

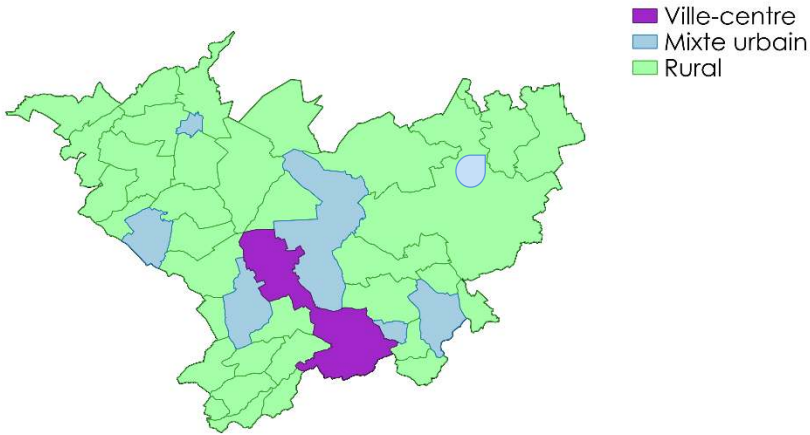
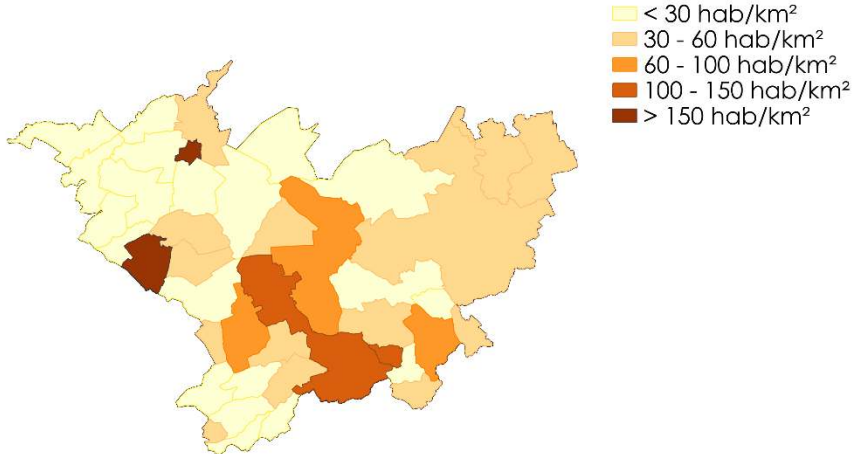
Située dans le sud du département de l'Eure (27), à la limite avec l'Eure-et-Loir (28), l'INSE est issue de la fusion de 4 communautés de communes (CC) : CC du canton de Rugles, CC du canton de Breteuil, CC du Pays de Verneuil-sur-Avre et CC du Pays de Damville.

Elle exerce la compétence collective sur l'ensemble de son territoire, y compris le gardiennage des déchèteries. La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure (SETOM de l'Eure).

Les habitants, professionnels et administrations de l'INSE ont produit **26 327 tonnes de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2023**. Cela représente **706 kg par habitant**. Parmi ces tonnages, les déchets végétaux, les encombrants et les biodéchets alimentaires représentent une part significative.

## 3.1 Les données socio-économiques

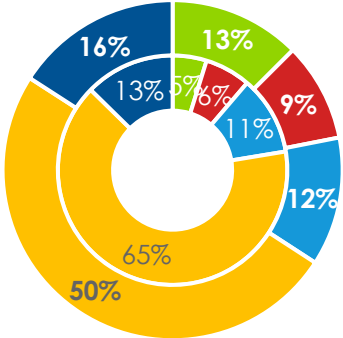
### 3.1.1 Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire présente une <b>typologie rurale avec centre-ville</b> avec plusieurs secteurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Verneuil d'Avre-et-d'Iton</b>, ville-centre, concentre près de 20% de la population et plus de 50% des logements collectifs du territoire ;</li> <li>&gt; Des <b>communes mixtes</b> (6 communes), qui concentrent des centres-bourgs ruraux, avec une densité de population entre 60 et 210 hab/km<sup>2</sup> ;</li> <li>&gt; 34 communes « <b>rurales</b> », caractérisées par des densités de population peu élevées (&lt; 50 hab./km<sup>2</sup>) et comptant, pour la majorité d'entre elles, pas ou peu d'appartements et de résidences secondaires.</li> </ul>	<p><b>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.</b></p> <p>En effet, les usagers en appartement ne présentent pas nécessairement les mêmes problématiques de gestion des déchets que les usagers en maison.</p>
<p>Les typologies du territoire</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: purple;">■</span> Ville-centre</li> <li><span style="color: blue;">■</span> Mixte urbain</li> <li><span style="color: green;">■</span> Rural</li> </ul>	<p>La densité de population sur le territoire de l'INSE (hab./km<sup>2</sup>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: yellow;">■</span> &lt; 30 hab/km<sup>2</sup></li> <li><span style="color: orange;">■</span> 30 - 60 hab/km<sup>2</sup></li> <li><span style="color: darkorange;">■</span> 60 - 100 hab/km<sup>2</sup></li> <li><span style="color: brown;">■</span> 100 - 150 hab/km<sup>2</sup></li> <li><span style="color: darkbrown;">■</span> &gt; 150 hab/km<sup>2</sup></li> </ul>

## 3.1.2 Les ménages

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																																													
<div data-bbox="192 252 315 359" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="165 381 338 512" data-label="Text"> <p><b>87%</b> d'usagers en maison</p> </div> <p data-bbox="409 276 1209 341">L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère décroissance sur tout le territoire (- 0,5 %) depuis 2015.</p> <p data-bbox="409 376 1209 507">Avec 12% d'habitat collectif, la collectivité se positionne nettement en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : <b>la grande majorité des usagers du territoire réside en maison individuelle.</b></p>	<p data-bbox="1234 276 2114 475">L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets végétaux sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées, notamment à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.</p>																																													
<p data-bbox="125 555 618 718">La population de l'INSE est <b>un plus âgée</b> que sur le territoire national : 30 % de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26 % en moyenne en France.</p> <p data-bbox="125 754 618 1090">Ceci est corrélé à une <b>ancienneté d'aménagement élevée</b> sur le territoire : près de 60% de la population est installée depuis plus de 10 ans, contre 50% en moyenne à l'échelle nationale. En outre, 69% des habitants sont propriétaires (57% en moyenne en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire.</p> <div data-bbox="719 542 1137 606" data-label="Caption"> <p>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</p> </div> <div data-bbox="658 614 1097 1086" data-label="Figure"> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche d'âges</th> <th>INSE (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>90 et plus</td> <td>2 %</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>75 à 89 ans</td> <td>9 %</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>60 à 74 ans</td> <td>19 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>45 à 59 ans</td> <td>21 %</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>30 à 44 ans</td> <td>17 %</td> <td>19 %</td> </tr> <tr> <td>15 à 29 ans</td> <td>14 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>0 à 14 ans</td> <td>18 %</td> <td>18 %</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div data-bbox="405 1134 1193 1171" data-label="Caption"> <p>Ancienneté d'emménagement en 2020</p> </div> <div data-bbox="154 1200 1167 1415" data-label="Figure"> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée d'emménagement</th> <th>INSE (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt; 2 ans</td> <td>10 %</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>2 à 4 ans</td> <td>17 %</td> <td>21 %</td> </tr> <tr> <td>5 à 9 ans</td> <td>16 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>10 à 19 ans</td> <td>22 %</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>20 à 29 ans</td> <td>13 %</td> <td>12 %</td> </tr> <tr> <td>≥ 30 ans</td> <td>22 %</td> <td>18 %</td> </tr> </tbody> </table> </div>	Tranche d'âges	INSE (%)	France (%)	90 et plus	2 %	1 %	75 à 89 ans	9 %	8 %	60 à 74 ans	19 %	17 %	45 à 59 ans	21 %	20 %	30 à 44 ans	17 %	19 %	15 à 29 ans	14 %	17 %	0 à 14 ans	18 %	18 %	Durée d'emménagement	INSE (%)	France (%)	< 2 ans	10 %	13 %	2 à 4 ans	17 %	21 %	5 à 9 ans	16 %	17 %	10 à 19 ans	22 %	20 %	20 à 29 ans	13 %	12 %	≥ 30 ans	22 %	18 %	<p data-bbox="1234 628 2114 759">Les retraités demandent une attention particulière lorsque l'on souhaite apporter des modifications à leur service : faire évoluer leurs habitudes implique de mettre en place un accompagnement fort à travers une communication soutenue</p> <p data-bbox="1234 799 2114 962">En parallèle, engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La <b>sensibilisation à l'école</b> (primaires/collèges) permet de toucher une grande partie des usagers, du fait de leur <b>capacité à influencer sur les habitudes de leurs proches.</b></p> <p data-bbox="1234 1002 2114 1165">La <b>population est majoritairement sédentaire</b>, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : les usagers connaissent bien leur territoire, il est possible de mettre en place des actions sur le long terme.</p> <p data-bbox="1234 1204 2114 1335">Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.</p>
Tranche d'âges	INSE (%)	France (%)																																												
90 et plus	2 %	1 %																																												
75 à 89 ans	9 %	8 %																																												
60 à 74 ans	19 %	17 %																																												
45 à 59 ans	21 %	20 %																																												
30 à 44 ans	17 %	19 %																																												
15 à 29 ans	14 %	17 %																																												
0 à 14 ans	18 %	18 %																																												
Durée d'emménagement	INSE (%)	France (%)																																												
< 2 ans	10 %	13 %																																												
2 à 4 ans	17 %	21 %																																												
5 à 9 ans	16 %	17 %																																												
10 à 19 ans	22 %	20 %																																												
20 à 29 ans	13 %	12 %																																												
≥ 30 ans	22 %	18 %																																												

## 3.1.3 Les non-ménages

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p><b>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020 (ext : EPCI   int : France)</b></p>  <p>■ Agriculture ■ Industrie ■ Construction ■ Commerce et services ■ Adm. Publique</p> <p>L'INSE tient à jour un fichier des établissements implantés sur son territoire, qui montre notamment <b>1 130 professionnels et administrations en activité</b>.</p> <p>Parmi ces « non-ménages » identifiés, près de <b>410 utilisent le service public de gestion des déchets</b> pour assurer la gestion partielle ou totale de leurs déchets.</p>	<p>Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés sur l'INSE que sur le reste du territoire national. Cependant, la majorité de ces non-ménages n'utilisent pas le service déchets de la collectivité : ils sortent donc du cadre du PLPDMA.</p> <p>Les <b>trois principaux secteurs d'activités au sein de l'INSE</b> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le <b>secteur de la construction</b> représente 12% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchèteries (gravats notamment) ;</li> <li>&gt; Le secteur tertiaire (<b>commerces et services, notamment en lien avec le tourisme</b>) représente 50%, soit une majorité des établissements actifs ;</li> <li>&gt; L'<b>administration publique</b> représente 16 % des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires, une cible particulièrement pertinente à toucher pour développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur et pour travailler avec les écoles.</li> </ul>

## 3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de l'INSE, c'est-à-dire des typologies de d'utilisateurs qui produisent des déchets qui sont ensuite collectés et valorisés par la collectivité, sont les suivantes :

 <p>Ménages en maison</p>	<p>14 500 foyers en maison</p>	 <p>Professionnels utilisant le service</p>	<p>410 petits commerces, campings, hôtels restaurants, commerces alimentaires, etc.</p>
 <p>Ménages en appartement</p>	<p>2 200 foyers en appartement</p>	 <p>Communes</p>	<p>41 communes et la communauté de communes qui produisent des déchets notamment via les services espaces verts et les différents équipements</p>
 <p>Les EHPADs et structures spécialisées</p>	<p>3 foyers pour personnes handicapées 3 EHPADs 3 maisons de retraite</p>	 <p>Etablissements scolaires</p>	<p>37 établissement scolaires (écoles, collèges et lycées)</p>
 <p>Services jeunesse</p>	<p>5 ALSH 3 accueils jeunesse</p>	 <p>Petite enfance</p>	<p>4 micro-crèches 4 multi-accueils 1 MAM</p>

## 3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, identifiés par le biais d'un état des lieux, sont listés ci-dessous :

### Consommation responsable



Marché fermier – ferme du Louvier



Brasserie Boujou (*Consigne de verre et dépôt de bocaux vides*)



Association Culturelle Rugloise (*Ateliers de cuisine, recettes anti-gaspi*)

### Réemploi/Recyclage



L'association Le Pied à coulisse



Au vide grenier



Le joueur fou (*recyclerie*)



Infini Frip Solidarité (*ADS Emploi*)

### Institutions



ADEME Normandie (*suivi des PLPDMA*)



Région Normandie (*suivi des PLPDMA*)



Département de l'Eure



SETOM



Chambre de Métiers et de l'Artisanat (*suivi des PLPDMA*)



CITEO (*soutien à la réduction des emballages*)

### Sensibilisation



L'Eure du zéro déchet (*réduction des déchets et gaspillage alimentaire*)



CREE de Chambray (*action sur le gaspillage alimentaire*)

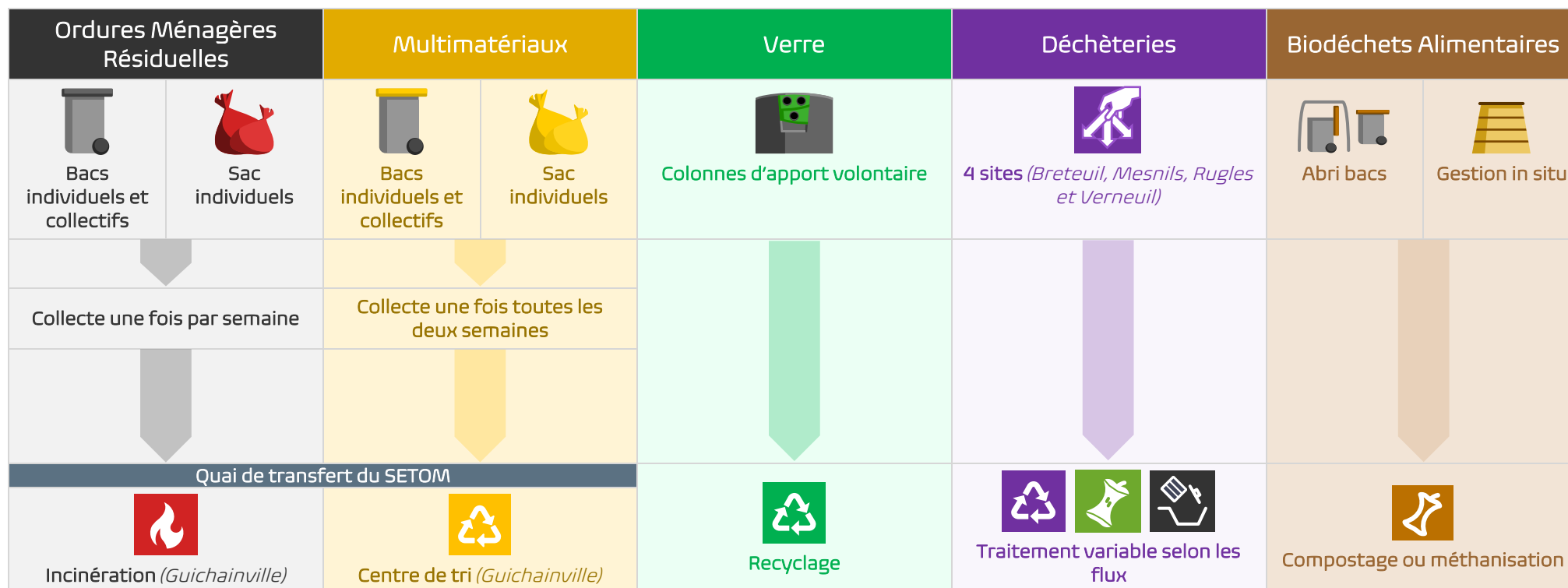


Ensemble Préparons l'Avenir (EPA) (*soirées publiques et animations sur des thèmes d'actualité*)

## 3.4 Le service à l'utilisateur réalisé par l'Interco Normandie Sud Eure

### 3.4.1 Les modalités de collecte et de traitement des déchets

L'organisation générale du service déchets de l'INSE est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :



### 3.4.2 Le financement du service déchets

Le service de gestion des déchets est financé par plusieurs modalités de financement :

- > La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non-détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire. Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe ;
- > La **Redevance Spéciale (RS)** : c'est une redevance à destination des professionnels qui souhaitent un service plus adapté à leurs besoins. Son montant est calculé sur la base du volume de bacs dont dispose le professionnel ;
- > La **facturation des professionnels en déchèteries** : certains apports des non-ménages sur les déchèteries de la collectivité sont facturés sur la base du volume apporté.

### 3.4.3 Les actions de prévention des déchets déjà en cours sur le territoire

Les actions de prévention réalisées par l'INSE se concentrent essentiellement sur trois thématiques :

#### 1. Le broyage des Déchets Végétaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'INSE propose aux ménages une aide financière à hauteur de 10% de la valeur d'achat pour **des broyeurs, des robots tondeuses et des tondeuses mulching**.

Les déchets végétaux représentent une part importante des déchets apportés sur les déchèteries. Le broyat produit peut ainsi être valorisé, notamment **via du paillage**.



#### 2. La collecte des sapins

La collectivité organise chaque année depuis 2018 une collecte des sapins de Noël. Lors de cet évènement, les usagers du territoire peuvent déposer leurs sapins au niveau de 9 points de collecte, avant qu'ils ne soient broyés ensuite.

En 2024, cet évènement a permis de **collecter 1 984 sapins** (soit 30% de plus que l'année passée) pour un total de **16 tonnes de broyat**.



#### 3. Le tri à la source des Biodéchets Alimentaires

En 2023, le SETOM lance une étude afin de répondre à l'obligation réglementaire de généraliser les dispositifs de tri à la source à l'ensemble des usagers. A l'issue de cette étude, l'Interco Normandie Sud Eure a fait le choix de s'orienter vers une généralisation du compostage individuel et le déploiement de dispositifs de collecte des biodéchets.

Depuis sa création en 2017, l'INSE vend des composteurs individuels (entre 10€ et 20€ l'unité) aux usagers. Depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2024, ces composteurs sont **gratuits** sur présentation d'un justificatif de domicile : **l'objectif à terme est d'en distribuer 5 300 supplémentaires**. Le compostage constitue **un moyen efficace de détourner une partie du flux OMR** : chaque kilogramme composté est un kilogramme qui n'aura pas à être collecté, transporté et traité par la collectivité.

En parallèle, afin de permettre aux usagers en logement collectif et/ou sans jardin de pratiquer le geste de compostage, l'INSE a fait le choix de **déployer des abri bacs sur les secteurs les plus denses**, dans chacun des centre-bourg du territoire. Ces points de collecte seront opérationnels d'ici 2026 : à terme, la collectivité prévoit d'en implanter 127.

## 3.5 La production de déchets

### 3.5.1 Synoptique des déchets 2023

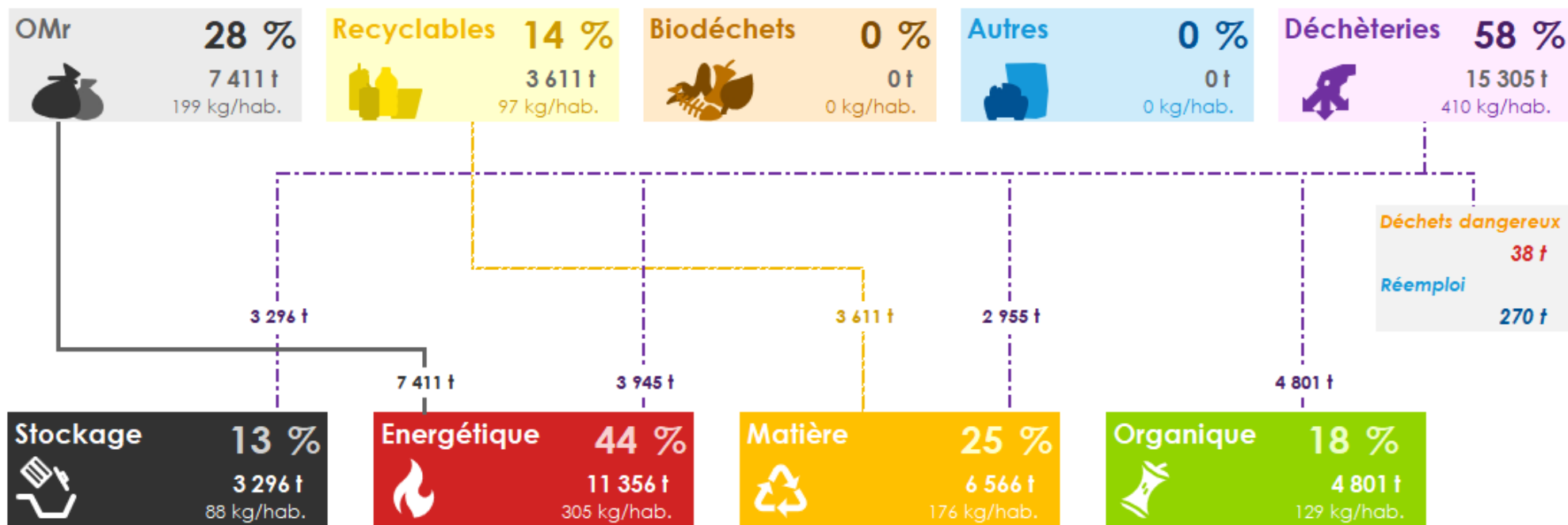
#### Synoptique de la gestion des déchets

Interco Normandie Sud Eure - 2023

Quantité totale de déchets : 26 327 t - 706 kg/hab.



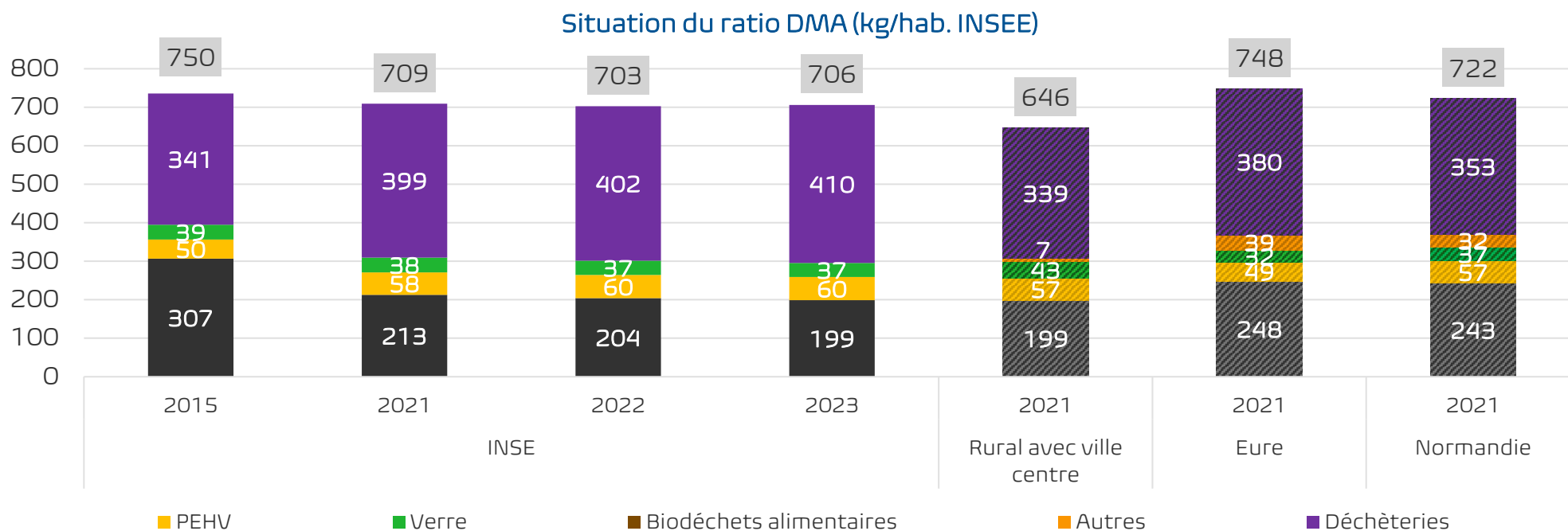
#### FLUX COLLECTES



#### VALORISATION

### 3.5.2 Comment se positionne la collectivité par rapport aux autres territoires ?

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par l'INSE sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2015 présentée en kg/an/hab, comparée à des référentiels géographiques et de typologie (en hachuré). Les ratios sont établis sur la base de la population INSEE de l'INSE, afin de se comparer aux différents référentiels :



En 2023, la collectivité présente un ratio moyen de Déchets ménagers et Assimilés collectés de 706 kg/hab, soit une diminution de 6% depuis 2015. La **production moyenne de déchets par habitant est restée stable ces 3 dernières années**, et la répartition des flux depuis 2015 a beaucoup évolué :

- > On constate une diminution très marquée des OMR (-108 kg/hab. depuis 2015) parallèlement à une hausse des recyclables (Multimatériaux). Ce **report des OMR vers les flux recyclables s'explique par une amélioration significative du geste de tri** en lien avec les évolutions de service mises en place par la collectivité sur la période (projet de Tarification Incitative, extension des consignes de tri, etc.) ;
- > En parallèle, **le flux déchèteries a pris une place plus importante** (+70 kg/hab. entre 2015 et 2023).

L'Interco Normandie Sud Eure présente des performances globales en amélioration, avec des performances OMR et Multimatériaux comparables à ce qu'on observe en moyenne dans des collectivités de même typologie, et nettement supérieures aux collectivités de l'Eure et de la Région.

L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri.

### 3.5.3 Comment se positionne la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets ?

Le tableau suivant présente le positionnement de l'INSE vis-à-vis des objectifs régionaux et nationaux de réduction des déchets :

Sources	Objectifs réglementaires		Ratios de déchets de l'INSE			Objectifs		
			2015	2022	2023	2027	2030	Réduction annuelle
LTECV-AGEC	Réduction du <b>ratio de DMA</b> par rapport à 2010	<b>-15%</b>	750 kg/hab	704 kg/hab	707 kg/hab		638 kg/hab	<b>- 5,6 kg/hab./an</b>
PRPGD Normandie	Réduction du gaspillage alimentaire de rapport à 2015, à horizon 2027	<b>-75%</b>						
PRPGD Normandie	Réduction du <b>ratio de Déchets Végétaux</b> par rapport à 2015, à horizon 2027	<b>-30%</b>	150 kg/hab	117 kg/hab	129 kg/hab	105 kg/hab		<b>-3,75 kg/hab./an</b>

L'Interco Normandie Sud Eure présente des marges de manœuvre vis-à-vis de la prévention pour tendre vers des objectifs réglementaires ambitieux.

## 3.6 Bilan du diagnostic

### Forces

- > Un territoire **globalement homogène**,
- > Une **population majoritairement sédentaire**, ce qui facilite les changements de comportement dans la durée
- > Des **performances qui s'améliorent depuis de nombreuses années**, notamment via l'amélioration du geste de tri
- > Un **travail engagé sur les biodéchets et les déchets végétaux** avec notamment le développement du compostage individuel, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets, et la collecte des sapins

### Opportunités

- > Des **marges de manœuvre dans la réduction des déchets**
- > La **généralisation en cours des dispositifs de tri à la source des Biodéchets alimentaires** (compostage individuel et collecte)

### Faiblesses

- > Historiquement peu de **moyens humains dédiés la prévention** : peu de moyens pour de la « sensibilisation terrain »
- > Un **tissu associatif peu dense** avec de peu d'acteurs de la prévention actifs sur le territoire

### Menaces

- > Un **contexte économique haussier** qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre

# 4. LE PLPDMA

## 4.1 Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
  - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
  - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
  - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
  - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes des acteurs de la CCES.

**7 axes** de travail  
**30 actions**

**2 actions** Lutter contre le gaspillage alimentaire

Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets **7 actions**

**3 actions** Être exemplaire en matière de gestion des déchets dans les services communaux

Favoriser la réparation et le réemploi **5 actions**

**6 actions** Favoriser la consommation responsable

Renforcer la sensibilisation et la communication **4 actions**

**3 actions** Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets

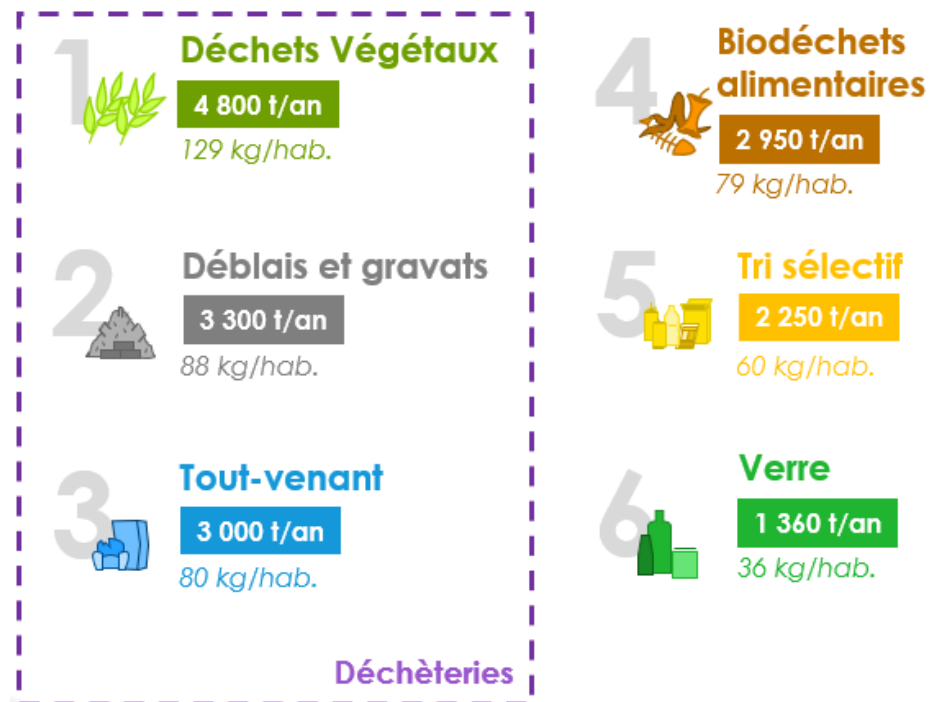
## 4.2 Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les **catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir**. Les gisements présentés sont tous modes de collecte confondus et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- > L'ampleur du gisement lui-même ;
- > Son degré d'exploitation déjà acquis ;
- > Sa facilité et les opportunités d'exploitation ;
- > Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement ;
- > L'obligation légale ou contractuelle.

Les flux prioritaires ont été identifiés lors de la CCES 1 (cf. figure ci-contre).



## 4.3 Le plan d'action

# AXE I : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Flux ciblés | OMR  
Partenaires | Etablissements scolaires

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<b>776 t</b>	9,8 k€	0,6 ETP
<b>4,3 kg/hab</b>	<b>1,6 k€/an</b>	<b>0,1 ETP/an</b>

2026-2028	2027-2031
<b>Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire</b>	<b>Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé</b>
<b>Etablissements scolaires</b>	<b>Etablissements de santé et cuisines centrales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adapter les portions standards aux besoins des enfants</li> <li>✓ Laisser aux enfants le choix de la taille de leur assiette : petite ou grande faim (exemple : utilisation de cuillères doseuses)</li> <li>✓ Mettre en place un "gâchimètre" pour le pain en restauration scolaire</li> <li>✓ Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de pesées et dans la communication qui s'en suit pour sensibiliser à la fois les enfants et les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser un diagnostic sous forme d'audits des cuisines centrales du territoire, et des établissements de santé ayant une cuisine</li> <li>✓ Identifier des leviers de réduction du gaspillage alimentaire</li> </ul>

## AXE 2 : EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES RESTES ALIMENTAIRES

<i>Flux ciblés</i>	Déchets Végétaux & Biodéchets Alimentaires	<b>Gisement évité</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Moyens humains</b>
<i>Partenaires</i>	Communes	<b>1 112 t</b>	18,8 k€	0,5 ETP
		<b>9 kg/hab.</b>	<b>3,1 k€/an</b>	<b>0,1 ETP/an</b>

2026-2031	2026-2031	2026-2031
<b>Promouvoir les bonnes pratiques sur la gestion des déchets végétaux</b>	<b>Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes</b>	<b>Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières</b>
<b>Tous les usagers</b>	<b>Communes et services communaux</b>	<b>Communes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer de manière pédagogique le public sur les nouvelles pratiques de gestion des déchets végétaux mises en place par les communes et Normandie Sud Eure</li> <li>✓ Renforcer la communication autour des bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux afin de réduire les apports en déchèterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaborer un guide de gestion différenciée précisant les fréquences de tonte et de taille selon les typologies d'espèces et d'espaces</li> <li>✓ Prévoir des clauses dédiées à la gestion in situ des déchets végétaux dans les contrats avec les entreprises de gestion des espaces verts</li> <li>✓ Mutualiser l'utilisation d'un broyeur entre plusieurs communes ou à l'échelle de l'Interco</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déployer des bacs à compost</li> <li>✓ Déployer des stands de récupération de plantes</li> </ul>

## AXE 2 : EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES RESTES ALIMENTAIRES

Flux ciblés | Déchets Végétaux & Biodéchets Alimentaires  
Partenaires | Cantines scolaires

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
1 728 t	180 k€	3,8 ETP
15 kg/hab.	30 k€/an	0,7 ETP/an

2026-2031	2028-2031	2026-2031	2027-2031
<b>Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux</b>	<b>Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages</b>	<b>Renforcer le compostage individuel pour les ménages</b>	<b>Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective</b>
<b>Ménages en maison avec jardin</b>	<b>Ménages en maison avec jardin</b>	<b>Ménages en maison avec jardin</b>	<b>Cantines et cuisines centrales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer un accompagnement financier à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux (broyeur, tondeuse mulching, robot-tondeuse, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer des journées de broyage à destination des ménages, à l'échelle des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le développement du compostage individuel auprès des usagers ayant un jardin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Equiper les cuisines centrales et cantines scolaires de composteurs (pour les restes et préparation et/ou le gaspillage alimentaire)</li> </ul>

## AXE 3 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Flux ciblés	Tous les flux
Partenaires	Mairies et sites administratifs

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
137 t	38 k€	2,4 ETP
0,9 kg/hab	6 k€/an	0,4 ETP/an

2027-2030	2026-2029	2027-2031
<b>Réduire les quantités de papier imprimées</b>	<b>Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation</b>	<b>Réduire les déchets lors d'événements ponctuels</b>
<b>Administrations</b>	<b>Administrations</b>	<b>Organisateurs d'événements</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivre la consommation de papier afin de diminuer le nombre de photocopies et impressions papiers sur les sites de l'Interco</li> <li>✓ Inciter les communes à mettre en œuvre une politique de limitation des déchets papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rédiger une charte de "bonne pratique" sur la gestion des déchets au bureau</li> <li>✓ Installer des composteurs partagés sur les différents sites administratifs de Normandie Sud Eure</li> <li>✓ Installer des fontaines à eau dans l'ensemble des bâtiments administratifs afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser un guide de la gestion des déchets pour les événements ponctuels</li> </ul>

## AXE 4 : FAVORISER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

<i>Flux ciblés</i>	Incinérables et textiles
<i>Partenaires</i>	Acteurs du réemploi et de la seconde main

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<b>660 t</b>	53 k€	2 ETP
<b>4,4 kg/hab</b>	<b>8,8 k€/an</b>	<b>0,3 ETP/an</b>

2027-2031	2028-2031	2027-2030	2027-2031	2028-2031
<b>Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi</b>	<b>Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast-fashion</b>	<b>Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer</b>	<b>Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières</b>	<b>Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi</b>
<b>Ménages</b>	<b>Tous les usagers</b>	<b>Tous les usagers</b>	<b>Ménages</b>	<b>Tous les usagers</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la réparation</li> <li>✓ Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la seconde main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi pour favoriser la prise de conscience des quantités de déchets textiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des zones de réemploi dans les déchèteries du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer des zones "libre-service" pour les pots dans les cimetières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre et renforcer les ateliers dédiés à la réparation d'objets du quotidien</li> <li>✓ Proposer un guide pour les réparations simples du quotidien</li> </ul>

## AXE 5 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

<i>Flux ciblés</i>	<b>Emballages et textiles à usage unique</b>	<b>Gisement évité</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Moyens humains</b>
<i>Partenaires</i>	<b>Normandie Sud Eure</b>	<b>77 t</b>	-	0,6 ETP
		<b>0,8 kg/hab.</b>	-	<b>0,1 ETP/an</b>

2028-2031	2027-2031	2028-2030
<b>Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire</b>	<b>Réduire les emballages des professionnels</b>	<b>Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé</b>
<b>Restauration scolaire</b>	<b>Commerces alimentaires</b>	<b>Etablissements de santé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine, afin de réduire les barquettes jetables</li> <li>✓ Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique</li> <li>✓ Favoriser l'utilisation de textile lavable (gants, serviettes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les professionnels dans la réduction des emballages consommés par les ménages.</li> <li>✓ Mettre en avant les professionnels proposant des dispositifs « zéro emballages »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'utilisation de textile lavable (lingettes, gants, serviettes) plutôt que jetable</li> <li>✓ Favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine, afin de réduire les barquettes jetables</li> <li>✓ Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique</li> </ul>

## AXE 5 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Flux ciblés | Emballages  
Partenaires | CITEO, Normandie Sud Eure

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<b>55 t</b>	3 k€/an	0,3 ETP
<b>0,5 kg/hab.</b>	<b>0,5 k€/an</b>	<b>0,05 ETP/an</b>

2027-2031	2028-2030	2027-2031
<b>Promouvoir les modes de consommation éco-responsables</b>	<b>Développer le déploiement et la consigne de verre portée par CITEO</b>	<b>Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective</b>
<b>Ménages</b>	<b>Commerces alimentaires</b>	<b>Cantines et cuisines centrales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recenser et promouvoir les magasins de vrac et épiceries solidaires du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inciter les commerces alimentaires du territoire à déployer la consigne de verre portée par CITEO</li> <li>✓ Mettre en relation les commerces alimentaires intéressés avec CITEO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques" (type eau oxygénée) pour le nettoyage en cuisine des centres de restaurations, les écoles et centres médico-sociaux</li> </ul>

## AXE 6 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

Flux ciblés | Tous les flux  
Partenaires | SETOM de l'Eure

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
17 t	59 k€	0,9 ETP
<b>0,2 kg/hab.</b>	<b>10 k€/an</b>	<b>0,2 ETP/an</b>

2027-2031	2028-2031	2026-2031	2026-2031
<b>Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets</b>	<b>Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire</b>	<b>Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires</b>	<b>Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri</b>
<b>Administrations</b>	<b>Ménages et administrations</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Ménages</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser le personnel des administrations aux bonnes pratiques sur les déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Former un ambassadeur du tri et un maître composteur</li> <li>✓ Mobiliser cet agent pour réaliser des actions de terrain et pour superviser le PLPDMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser/planifier les ateliers thématiques avec le SETOM dans les classes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri du SETOM</li> <li>✓ Mettre en avant l'escape Game sur les consignes de tri réalisé par le SETOM</li> </ul>

## AXE 7 : FAVORISER LE GESTE DE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

*Flux ciblés* | Emballages  
*Partenaires* | Entreprises de collecte des consommables

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<b>Non chiffré</b>	9 k€	0,3 ETP
<b>Non chiffré</b>	<b>1,5 k€/an</b>	<b>0,05 ETP/an</b>

2026-2031	2027-2029	2027-2030
<b>Favoriser le tri des ménages</b>	<b>Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport</b>	<b>Renforcer le tri dans les administrations</b>
<b>Ménages</b>	<b>Usagers des salles polyvalentes</b>	<b>Administrations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le travail d'ajustement des volumes de bacs jaunes lorsque c'est nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser les "utilisateurs" des salles polyvalentes</li> <li>✓ Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux</li> <li>✓ Mettre à jour les affichages</li> <li>✓ S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des bacs de collecte pour les fournitures administratives et consommables de photocopieurs</li> </ul>

## 4.4 Le calendrier

Etat d'avancement des actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-------------------------------	------	------	------	------	------	------

### Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

1	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	En cours					
2	Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé	Non débutée					

### Axe 2 : Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

3	Promouvoir les "bonnes pratiques" sur la gestion des déchets végétaux	Non débutée					
4	Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	Non débutée					
5	Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières	Non débutée					
6	Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux	En cours					
7	Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages	Non débutée					
8	Renforcer le compostage individuel pour les ménages	En cours					
9	Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective	Non débutée					

### Axe 3 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets dans les services communaux

10	Réduire les quantités de papier imprimées	Non débutée					
11	Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation	Non débutée					
12	Réduire les déchets lors d'événements ponctuels	Non débutée					

### Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi

13	Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi	Non débutée					
14	Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion	Non débutée					
15	Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer/réparer	Non débutée					
16	Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières	Non débutée					
17	Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi	Non débutée					

		Etat d'avancement des actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Axe 5 : Favoriser la consommation responsable</b>								
18	Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire	En cours						
19	Réduire les emballages des professionnels	Non débutée						
20	Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé	Non débutée						
21	Promouvoir les modes de consommation éco-responsables	Non débutée						
22	Développer le déploiement de la consigne de verre porté par CITEO	Non débutée						
23	Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective	Non débutée						
<b>Axe 6 : Renforcer la sensibilisation et la communication</b>								
24	Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets	Non débutée						
25	Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire	Non débutée						
26	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires	Non débutée						
27	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri	En cours						
<b>Axe 7 : Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets</b>								
28	Favoriser le tri des ménages	En cours						
29	Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport	Non débutée						
30	Renforcer le tri dans les administrations	Non débutée						

## 4.5 Le bilan du PLPDMA

### 4.5.1 Les moyens à mobiliser sur 6 ans

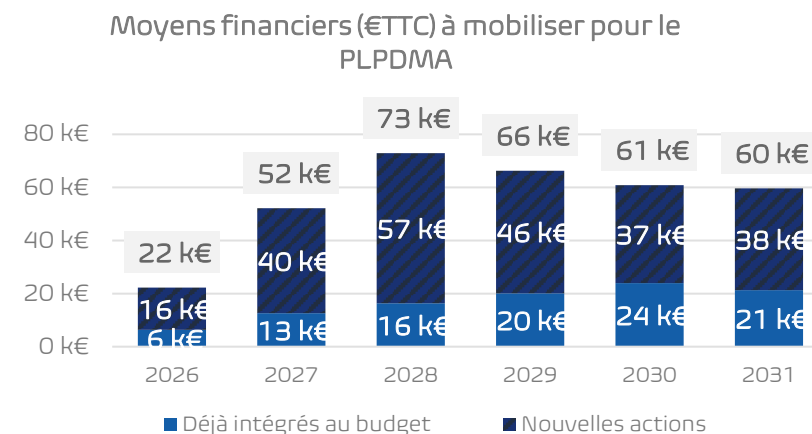
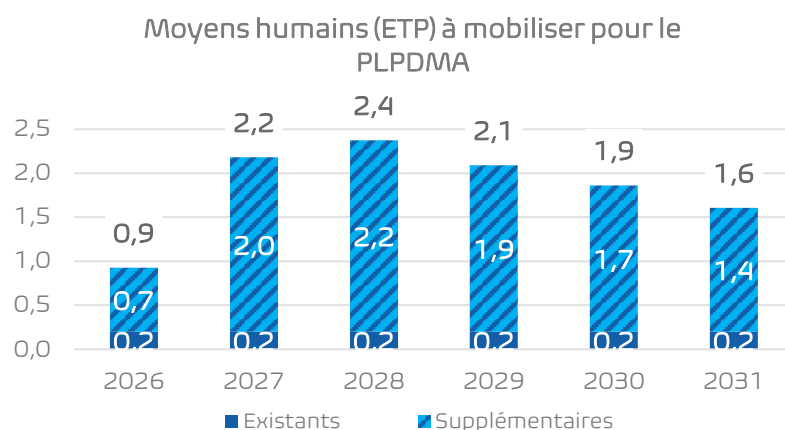
Axe	Thématique	Impact sur les 6 ans		
		Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	-4,3 kg/hab.	0,6 ETP	10 k€
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	-23,1 kg/hab.	4,4 ETP	162 k€
3	Être exemplaire en matière de prévention des déchets dans les services communaux	-0,9 kg/hab.	2,1 ETP	38 k€
4	Favoriser la réparation et le réemploi	-4,4 kg/hab.	2 ETP	53 k€
5	Favoriser la consommation responsable	-1,2 kg/hab.	1 ETP	3 k€
6	Renforcer la sensibilisation et la communication	-0,2 kg/hab.	0,9 ETP	59 k€
7	Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets	-	0,3 ETP	9 k€
<b>TOTAL sur les 6 ans du PLPDMA</b>		<b>-34,2 kg/hab.</b>	<b>11,2 ETP</b>	<b>334 k€</b>

Le tableau ci-contre résume les moyens humains et financiers totaux à mobiliser pour chaque axe :

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de généraliser le tri à la source des biodéchets alimentaires (loi AGEC), l'INSE avait d'ores et déjà entrepris de déployer à grande échelle le compostage individuel et une collecte en abri bacs sur les secteurs denses.

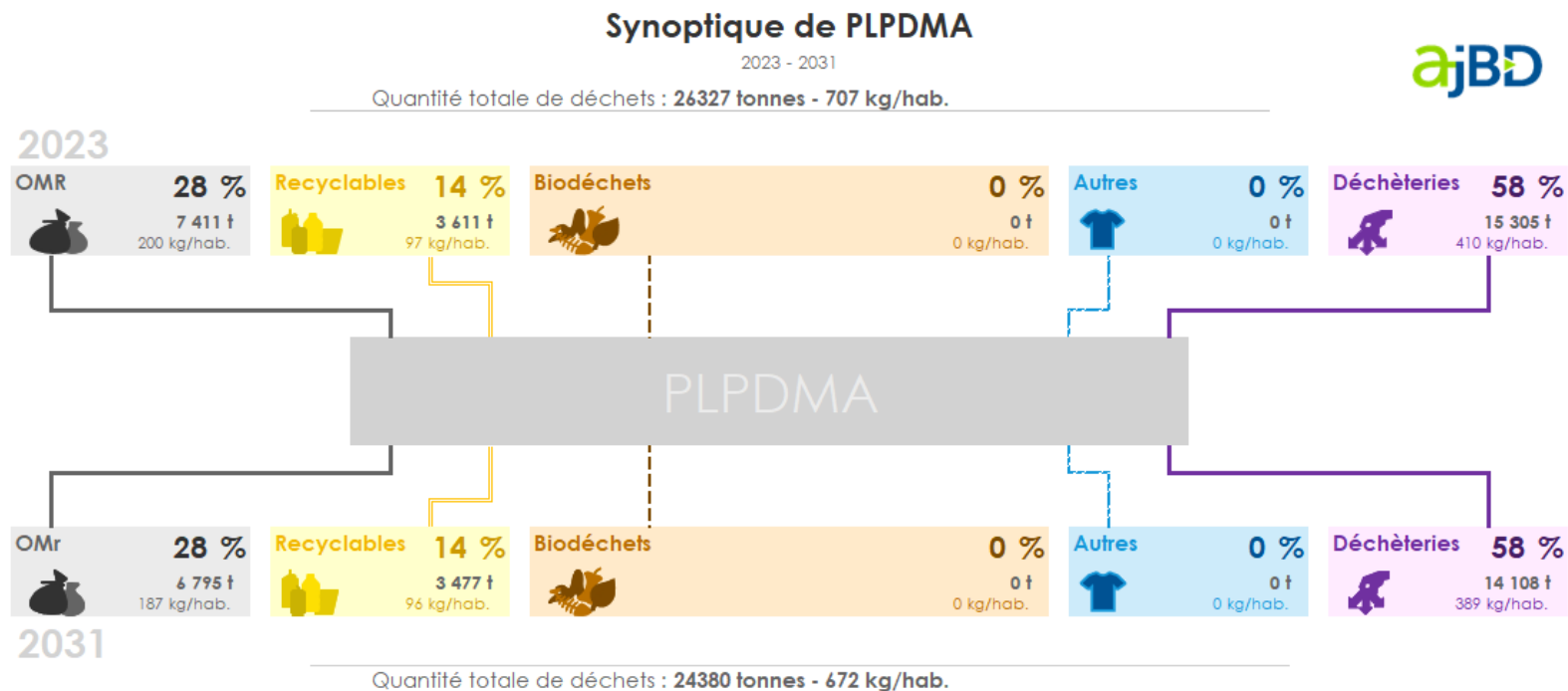
Par conséquent, **tous les moyens humains et financiers à mobiliser pour la généralisation du compostage ont d'ores et déjà été engagés ou budgétisés par la collectivité.**

Les graphiques ci-dessous détaillent les moyens déjà existants et les moyens supplémentaires à mobiliser pour mettre en œuvre le PLPDMA :



## 4.5.2 Les résultats attendus

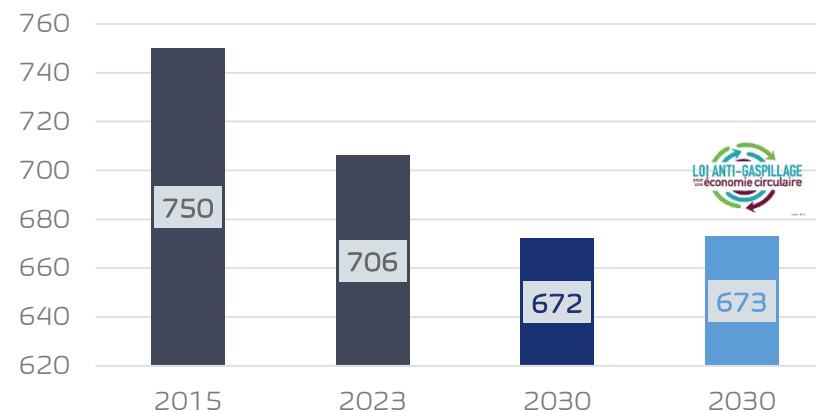
Le synoptique ci-dessous présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de l'INSE :



Comme précisé au paragraphe 3.5.3, le **PLPDMA** mis en place par l'INSE se doit de respecter les objectifs de réduction des déchets fixés par la LTECV, la loi AGEC et par le PRPGD de la Région Normandie.

Le graphique ci-contre présente les ratios de production de déchets à atteindre à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du programme.

Pour répondre aux objectifs réglementaires, le PLPDMA qui sera mis en place sur le territoire devrait permettre une réduction de l'ordre de 34 kg/hab. de DMA par rapport à 2023.



### 4.5.3 Les impacts environnementaux de ce PLPDMA

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

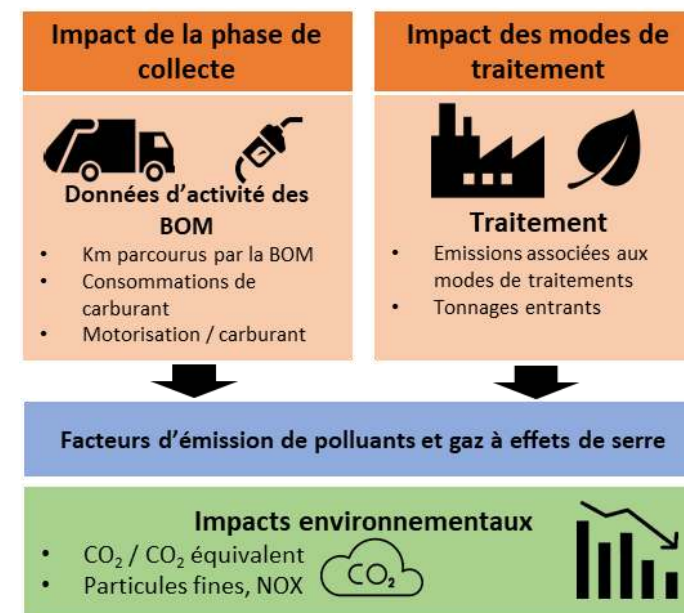
- > **La collecte/le transport** : effectuées par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement ;
- > **Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.).

La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES.

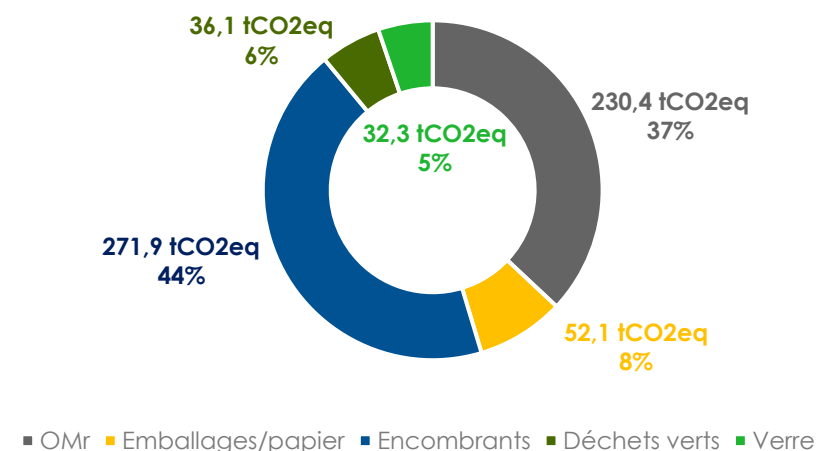
Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 environ 623 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de près de 8% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

A noter que cette diminution est majoritairement liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des déchets.



Emissions carbone (tCO<sub>2</sub>eq) évitées via le PLPDMA



## 4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA

### 4.6.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- > **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- > **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- > Veiller au respect du Programme ;
- > **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

### 4.6.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- > **Les associations du territoire**, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- > **Les communes du territoire** en tant que cibles et relais des actions du plan ;
- > **Le SETOM de l'Eure**, syndicat de traitement auquel adhère l'INSE.

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- > **Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété**, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages en habitat collectif ;
- > **Des prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- > **Des chambres consulaires et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- > **Des différents éco-organismes** et leur représentant local ;
- > **De la Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- > **De l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expérience concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

### 4.5.3 Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **10 indicateurs principaux** :

- > Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab) de DMA ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- > Nombre de composteurs individuels distribués et le nombre d'abri bacs installés ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans les zones de réemploi ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets réparés lors d'ateliers ;
- > Nombre d'interventions auprès des scolaires ;
- > Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- > Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- > Dépenses engagées en € (par an).

A noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques.

# ANNEXES – FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers €TTC
<b>Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	<b>4,3 kg/hab</b>	<b>0,6 ETP</b>	<b>9 780 €</b>
Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	3,6 kg/hab	0,5 ETP	9 780 €
Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et établissements de santé	0,7 kg/hab	0,3 ETP	
<b>Axe 2 : Eviter la production de DV et encourager la gestion de proximité des bio</b>	<b>23,1 kg/hab</b>	<b>4,4 ETP</b>	<b>162 520 €</b>
Promouvoir les bonnes pratiques sur la gestion des déchets végétaux	2,6 kg/hab	0,1 ETP	12 000 €
Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	4,9 kg/hab	0,05 ETP	2 850 €
Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières	1,7 kg/hab	0,4 ETP	4 205 €
Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux	1,2 kg/hab	0,25 ETP	38 160 €
Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages	6,1 kg/hab	1,4 ETP	4 800 €
Renforcer le compostage individuel pour les ménages	6,7 kg/hab	1,7 ETP	100 500 €
Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective	0,9 kg/hab	0,5 ETP	36 000 €
<b>Axe 3 : Être exemplaire en matière de prévention dans les services communaux</b>	<b>0,9 kg/hab</b>	<b>2,1 ETP</b>	<b>37 820 €</b>
Réduire les quantités de papier imprimées	0,2 kg/hab	0,8 ETP	
Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation	0,6 kg/hab	0,9 ETP	37 820 €
Réduire les déchets lors d'événements ponctuels	0,1 kg/hab	0,4 ETP	
<b>Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi</b>	<b>4,4 kg/hab</b>	<b>2 ETP</b>	<b>52 780 €</b>
Promouvoir les acteurs de la réparation, réutilisation et du réemploi	1,1 kg/hab	0,6 ETP	6 000 €
Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion	0,05 kg/hab	0,1 ETP	2 400 €
Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer	3,2 kg/hab	0,04 ETP	18 100 €
Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières	0,1 kg/hab	0,2 ETP	1 080 €
Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi	0,05 kg/hab	0,1 ETP	25 200 €

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers €TTC
<b>Axe 5 : Favoriser la consommation responsable</b>	<b>1,2 kg/hab</b>	<b>1 ETP</b>	<b>3 000 €</b>
Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire	0,4 kg/hab	0,4 ETP	
Réduire les emballages des professionnels		0,2 ETP	
Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé	0,4 kg/hab	0,1 ETP	
Promouvoir les modes de consommation éco-responsables	0,45 kg/hab	0,1 ETP	3 000 €
Développer le déploiement et la consigne de verre portée par CITEO	0,05 kg/hab	0,1 ETP	
Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective		0,1 ETP	
<b>Axe 6 : Renforcer la sensibilisation et la communication</b>	<b>0,2 kg/hab</b>	<b>0,9 ETP</b>	<b>59 160 €</b>
Sensibiliser le personnel dans les administrations sur la gestion des déchets	0,2 kg/hab	0,2 ETP	30 600 €
Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire		0,1 ETP	8 400 €
Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires		0,2 ETP	
Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri		0,3 ETP	20 160 €
<b>Axe 7 : Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets</b>	<b>-</b>	<b>0,3 ETP</b>	<b>9 120 €</b>
Favoriser le tri des ménages		0,1 ETP	4 040 €
Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport		0,1 ETP	4 650 €
Renforcer le tri dans les administrations		0,1 ETP	430 €

Axe 1		Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines					
<b>Flux ciblé(s)</b>	OMR & Biodéchets Alimentaires	<b>Déchets évités</b>	<b>3,6 kg/hab.</b>	680 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Scolaires	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,06 ETP/an</b>	0,3 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>	Etablissement scolaires	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	<b>1,6 k€/an</b>	9,8 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Adapter les portions standards au besoin réel des enfants</li> <li>&gt; Laisser aux enfants le choix de la taille de leur assiette : petite ou grande faim (exemple : utilisation de cuillères doseuses)</li> <li>&gt; Mettre en place un "gâchimètre" pour le pain en restauration scolaire</li> <li>&gt; Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de pesées et dans la communication qui s'en suit pour sensibiliser à la fois les enfants et les parents</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		30 j	30 j	15 j			
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		4 080 €	3 800 €	1 900 €			
<b>Nb d'établissements accompagnés dans la quantification du gaspillage alimentaire et dans l'instauration du système de dialogue</b>		12	12	6			
<b>Nb d'établissements ayant intégré un gâchimètre pour le pain</b>		12	12	6			
<b>Nb d'établissements ayant acquis du matériel pour le portionnage</b>		12	12	6			
<b>Nb d'enfants sensibilisés contre le gaspillage alimentaire</b>		3 400	3 400	1 700			
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		1,5 kg/hab.	2,9 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.

Axe 1		Améliorer l'organisation et la mutualisation des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé					
<b>Flux ciblé(s)</b>	OMR & Biodéchets Alimentaires	<b>Déchets évités</b>	0,7 kg/hab.	95 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Cuisines centrales et établissements de santé	<b>Moyens humains Equivalent Temps Plein</b>	0,04 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers Milliers d'euros TTC</b>					
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mobiliser les établissement de santé et cuisines centrales volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Identifier des leviers de réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>&gt; Réaliser un audit des cuisines centrales du territoire, et des établissements de santé ayant une cuisine</li> <li>&gt; Réaliser une feuille de route pour guider les établissements dans la réduction du gaspillage alimentaire</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			10 j	19 j	8 j		18 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			3 800 €	1 900 €			
Rédaction d'un guide sur les leviers de réduction du gaspillage alimentaire dans les cuisines centrales et les établissements de santé			Oui				
Nombre d'audits dans les cuisines centrales				2	2		4
Nombre d'audits réalisés dans les EHPADs				2	1		3
Dimensionnement d'un plan d'action/feuille de route personnalisée pour les établissements participants				Oui	Oui	Oui	
Nombre de cuisines centrales du territoire mettant en application la feuille de route				2	2		
Nombre de cuisines en EHPAD mettant en application la feuille de route				1	1		
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>				0,4 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.

Axe 2		Promouvoir les « bonnes pratiques » sur la gestion des déchets végétaux					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Déchets végétaux	<b>Déchets évités</b>	2,6 kg/hab.	325 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	2 k€/an	12 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Renforcer la communication concernant la gestion « in situ » des déchets végétaux						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaliser un espace dédié sur le site internet afin d'informer de manière pédagogique le public sur les nouvelles pratiques de gestion des déchets végétaux mises en place par les communes et l'INSE ;</li> <li>&gt; Renforcer la communication, via des publications, autour des bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux afin de réduire les apports en déchèterie</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Nb d'articles publiés par an (supports externes)			2	2	2	2	2
Nb de posts par an (tous canaux de communication de la collectivité confondus)			4	4	4	4	4
Réalisation d'un espace dédié sur le site de la collectivité	Oui						
Nombre de nouveaux foyers sensibilisés		200	200	200	200	200	200
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		0,4 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,3 kg/hab.	1,7 kg/hab.	2,1 kg/hab.	2,6 kg/hab.

Axe 2		Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Déchets végétaux	<b>Déchets évités</b>	4,9 kg/hab.	560 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Services espaces verts des communes	<b>Moyens humains Equivalent Temps Plein</b>	0,01 ETP/an	0,05 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers Milliers d'euros TTC</b>	0,5 k€/an	2,9 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les communes volontaires vers une gestion plus vertueuse de leurs déchets végétaux						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Elaborer un guide de gestion différenciée précisant les fréquences de tonte et de taille selon les typologies d'espèces et d'espaces</li> <li>&gt; Rédiger des clauses de marché dédiées à la gestion in situ des déchets végétaux dans les contrats avec les entreprises de gestion des espaces verts</li> <li>&gt; Mutualiser l'utilisation d'un broyeur entre plusieurs communes ou à l'échelle de l'Interco</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		5 j	3 j				
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>				715 €	715 €	715 €	715 €
Réalisation du guide de gestion différenciée des espaces verts		Oui					
Réalisation des modèles de clauses de marché			Oui				
Nb de communes réalisant des sessions de broyages sur l'année			5	5	5	9	
Nb de sessions de broyage réalisées par les communes sur l'année			10	10	10	18	
Nb de communes ayant intégré des clauses dans leurs marchés de gestion des espaces verts			6	6	6	6	6
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			1,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.	3,0 kg/hab.	4,5 kg/hab.	4,9 kg/hab.

Axe 2		Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Déchets végétaux	<b>Déchets évités</b>	1,7 kg/hab.	245 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Communes	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,06 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,7 k€/an	4,2 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les communes volontaires dans l'installation d'équipements dédiés à la gestion séparée des déchets végétaux dans les cimetières						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Déployer des bacs à compost</li> <li>&gt; Déployer des stands de récupération de plantes</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		13 j	19 j	25 j	29 j		
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		155 €	385 €	690 €	1 050 €	1 050 €	890 €
Nb de cimetières équipés d'un dispositif de compostage		5	7	9	13		
Nb de cimetières équipés d'un dispositif de récupération de plantes		5	8	11	10		
Nb de plantes collectées dans les stands de récupération		200	520	960	1 345		
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.

Axe 2		Inciter à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Déchets végétaux	<b>Déchets évités</b>	1,2 kg/hab.	140 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Ménages en maison avec jardin	<b>Moyens humains Equivalent Temps Plein</b>	0,04 ETP/an	0,25 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers Milliers d'euros TTC</b>	6,3 k€/an	38,1 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Poursuivre et renforcer l'accompagnement financier pour les usagers qui souhaitent s'équiper de matériel de gestion in situ des déchets végétaux						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Proposer un accompagnement financier à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux (broyeur, tondeuse mulching, robot-tondeuse, etc.)</li> <li>&gt; Mettre en avant cette possibilité via des campagnes de communication régulières</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		9 j	8 j	8 j	9 j	10 j	11 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		4 820 €	5 400 €	5 970 €	6 560 €	7 250 €	8 050 €
<b>Nb de publications de communication réalisées</b>		2	2	2	2	2	2
<b>Nb de sollicitation pour obtenir un accompagnement financier à l'achat de matériel de gestion in situ</b>		42	47	52	58	64	71
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		0,1 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.	1,2 kg/hab.

Axe 2		Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Déchets végétaux	<b>Déchets évités</b>	<b>6,1 kg/hab.</b>	<i>540 t sur les 6 ans</i>		
<b>Public ciblé</b>	Ménages en maison avec jardin	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,25 ETP/an</b>	<i>1,4 ETP sur les 6 ans</i>		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	<b>0,8 k€/an</b>	<i>4,8 k€ sur les 6 ans</i>		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les communes volontaires dans l'organisation de journées de broyage					
<b>Actions concrètes</b>	> Assurer des journées de broyage à destination des ménages, à l'échelle des communes					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			31 j	61 j	91 j	124 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			1 200€	1 200€	1 200€	1 200€
Nombre de communes ayant réalisé des sessions de broyage pour les ménages			10	20	30	41
Nombre de sessions de broyage organisées			20	40	60	82
Nombre de ménages participant aux journées de broyage			400	800	1 200	1 640
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			1,5 kg/hab.	2,9 kg/hab.	4,4 kg/hab.	6,1 kg/hab.

Axe 2		Renforcer le compostage individuel pour les ménages				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Biodéchets alimentaires	<b>Déchets évités</b>	<b>6,7 kg/hab.</b>	950 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Ménages en maison avec jardin	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,3 ETP/an</b>	1,7 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	<b>16,8 k€/an</b>	100,5 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Donner la possibilité aux usagers en maison avec jardin, de composter leurs déchets					
<b>Actions concrètes</b>	> Poursuivre le développement du compostage individuel auprès des usagers ayant un jardin, via des permanences de distribution					
	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>	83 j	83 j	50 j	50 j	50 j	50 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>	6 300 €	12 600 €	16 300€	20 100 €	23 900 €	21 300 €
<b>Nb de composteurs individuels distribués</b>	500	500	300	300	300	300
<b>Part de foyers en maison pratiquant le compostage (en tas ou via un composteur individuel)</b>	26 %	29 %	31 %	32 %	34 %	36 %
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>	1,5 kg/hab.	3,1 kg/hab.	4,0 kg/hab.	4,9 kg/hab.	5,8 kg/hab.	6,7 kg/hab.

Axe 2		Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Biodéchets alimentaires	<b>Déchets évités</b>	0,9 kg/hab.	100 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Centres de restauration collective	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,08 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	6 k€/an	36 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Promouvoir et favoriser la pratique du compostage auprès des restaurations collectives					
<b>Actions concrètes</b>	> Equiper les cuisines centrales et cantines scolaires de composteurs (pour les restes et préparation et/ou le gaspillage alimentaire)					
	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>		15 j	18 j	20 j	23 j	25 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		2 400€	4 800 €	7 200 €	9 600 €	12 000 €
<b>Nombre de nouveaux centre de restauration équipés en composteurs</b>		5	5	5	5	5
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>	.	0,2 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,6kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.

Axe 3		Réduire les quantités de papier imprimées				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Papier	<b>Déchets évités</b>	0,2 kg/hab.		30 t sur les 6 ans	
<b>Public ciblé</b>	Administrations	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,15 ETP/an		0,8 ETP sur les 6 ans	
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>				
<b>Rôle de l'Interco</b>	Inciter les administrations à réduire les quantités de papier imprimés					
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Suivre la consommation de papier afin de diminuer le nombre de photocopies et impressions papier sur les sites de l'interco</li> <li>&gt; Inciter les communes à mettre en œuvre une politique de limitation des déchets papier</li> </ul>					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			28 j	31 j	41 j	41 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>						
Réalisation d'un inventaire des actions pouvant être mises en place			Oui			
Nb de sites ayant mis en place un suivi de la consommation de papier			10	10	10	5
Part d'impression réalisées par rapport à l'année de référence			-20 %	- 30 %	- 40 %	- 50 %
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,05 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,17 kg/hab.	0,19 kg/hab.

Axe 3		Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Tous les flux	<b>Déchets évités</b>	0,6 kg/hab.	100 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Administrations	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP/an	0,9 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	6,3 k€/an	37,8 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mettre en œuvre des actions exemplaires en interne pour réduire les quantités de déchets						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rédiger une charte de "bonnes pratiques" sur la gestion des déchets au bureau</li> <li>&gt; Installer des composteurs partagés sur les différents sites administratifs de l'INSE</li> <li>&gt; Installer des fontaines à eau dans l'ensemble des bâtiments administratifs afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		57 j	44 j	44 j	44 j		
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		5 405 €	10 805 €	10 805 €	10 805 €		
Rédaction de la charte de bonnes pratiques		Oui					
Nb de sites équipés de fontaines à eau		5	10	10	10		
Nb de sites équipés de composteurs		8	9	9	9		
Nb de sites ayant mis en place les bonnes pratiques de gestion des déchets		4	9	9	9		
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		0,08 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,6 kg/hab.	0,6 kg/hab.	0,6 kg/hab.

Axe 3		Réduire les déchets lors des événements ponctuels					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Tous les flux	<b>Déchets évités</b>	0,1 kg/hab.	15 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Évènements ponctuels	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,07 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>					
<b>Rôle de l'Interco</b>	Inciter et accompagner les organisateurs d'évènements à mettre en place une gestion plus vertueuse des déchets						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaliser un guide de la gestion des déchets pour les événements ponctuels</li> <li>&gt; Réaliser un guide de la gestion des déchets spécifique à la salle des fêtes</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			43 j	12 j	12 j	12 j	12 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>							
Réalisation d'un guide spécifique à destination des salles des fêtes			Oui				
Réalisation d'un guide de bonne gestion des déchets sur les événements ponctuels			Oui				
Nb d'événements ayant intégré les bonnes pratiques de gestion des déchets			41	49	57	66	66
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,06 kg/hab.	0,07 kg/hab.	0,08 kg/hab.	0,09 kg/hab.	0,1 kg/hab.

Axe 4		Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Incinérables, textiles	<b>Déchets évités</b>	<b>1,1 kg/hab</b>	120 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Ménages	<b>Moyens humains Equivalent Temps Plein</b>	<b>0,03 ETP/an</b>	0,2 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>	Acteurs de la réparation et de la seconde main	<b>Moyens financiers Milliers d'euros TTC</b>	<b>1 k€/an</b>	6 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Recenser les établissements du territoire proposant de la réparation et de la seconde main						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la réparation</li> <li>&gt; Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la seconde main</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			20	4	4	4	4
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Réalisation d'un guide des établissements de la réparation			Oui				
Réalisation d'un guide des établissements de seconde main			Oui				
Nb d'articles publiés			2	2	2	2	2
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,2 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.	1,1 kg/hab.

Axe 4		Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Textiles	<b>Déchets évités</b>	0,04 kg/hab	4 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,07 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>	ADS Emploi	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,4 k€/an	2,4 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi pour favoriser la prise de conscience des quantités de déchets textiles					
<b>Actions concrètes</b>	> Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi sur le site de l'INSE					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			7 j	3 j	3 j	3 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			600 €	600 €	600 €	600 €
Nombre de publications externe par an			1	1	1	1
Réalisation d'un espace dédié sur le site internet de la collectivité			Oui			
Nb de visites sur la plateforme logistique d'ADS Emploi			6	6	6	6
Nb d'habitants ayant visité la plateforme logistique d'ADS Emploi			150	150	150	150
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 4		Développer des endroits clé alloués à la gestion des objets à réemployer/réparer				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Incinérables	<b>Déchets évités</b>	3,2 kg/hab	525 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP/an	0,9 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	3 k€/an	18 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Offrir la possibilité aux usagers de déposer les objets dont ils ne se servent plus en déchèterie pour leur donner une seconde vie					
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développer des zones de réemploi dans les déchèteries du territoire</li> <li>&gt; Réaliser des partenariats avec des recycleries afin de récupérer les objets déposés</li> </ul>					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			57 j	69 j	24 j	24 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			3 900 €	5 350 €	2 950 €	2 950 €
Nb de nouvelles déchèteries dotées d'une zone de réemploi			2	2		
Réalisation d'un partenariat avec une recyclerie pour la récupération des objets			2	2		
Part de la population ayant accès à une zone de réemploi en déchèterie - cumulé			50 %	100 %	100 %	100 %
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			1,6 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,2 kg/hab.

Axe 4		Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Incinérables, emballages	<b>Déchets évités</b>	0,06 kg/hab		<i>8 t sur les 6 ans</i>	
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an		<i>0,5 ETP sur les 6 ans</i>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,2 k€/an		<i>1,1 k€ sur les 6 ans</i>	
<b>Rôle de l'Interco</b>	Installer des zones de récupération des pots dans les cimetières des communes volontaires					
<b>Actions concrètes</b>	> Créer des zones "libre-service" pour les pots dans les cimetières					
	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>		16 j	18 j	23 j	27 j	18 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		270 €	270 €	270 €	270 €	
<b>Nb de cimetières dotés d'un zone libre-service pour les pots</b>		9	9	9	9	
<b>Nb de pots récupérés dans les cimetières</b>		675	1 350	2 025	2 700	2 700
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>		0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,06 kg/hab.

Axe 4		Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Incinérables, textiles	<b>Déchets évités</b>	0,04 kg/hab	4 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Ménages	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,05 ETP/an	0,35 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>	Acteurs de la réparation	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	4,2 k€/an	25,2 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Permettre aux usagers de faire des réparations simples sur les petits objets du quotidien						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poursuivre et renforcer les ateliers dédiés à la réparation d'objets du quotidien</li> <li>&gt; Proposer un guide pour les réparations simples du quotidien</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			16 j	16 j	16 j	16 j	16 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			1 200 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
<b>Nb d'ateliers sur la réparation organisés</b>				5	5	5	5
<b>Réaliser un guide sur les réparations simples du quotidien</b>			Oui				
<b>Nb d'habitants participants aux ateliers de réparation</b>				200	200	200	200
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>				0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 5		Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages, papiers	<b>Déchets évités</b>	<b>0,35 kg/hab</b>	30 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Centres de restauration collective	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,06 ETP/an</b>	0,4 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>					
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les établissements de restauration scolaire dans la réduction d'emballages à usage unique						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rédiger des clauses types pour favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine</li> <li>&gt; Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique</li> <li>&gt; Rédiger des clauses pour favoriser l'utilisation de textile lavable (gants, serviettes)</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			30 j	20 j	20 j	14 j	
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>							
Rédaction d'une clause sur la livraison des repas			Oui				
Rédaction d'une clause sur la fourniture de textile lavable			Oui				
Nb d'établissements scolaires sensibilisés à l'utilisation de textiles & contenants réutilisables			10	10	10	7	
Nb d'établissements scolaires ayant mis en place des carafes d'eau			3	2			
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour la livraison de repas			2	2	2	2	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour la livraison de repas			5	5	5	4	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour l'utilisation de textile lavable en salle			1	1	1	1	
<b>Nombre de kg/hab. évités (emballages)</b>			0,1 kg/hab.	0,15 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	

<b>Nombre de kg/hab. évités (textile jetable)</b>			0,01 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,05 kg/hab.
---	--	--	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Axe 5</b>		<b>Réduire les emballages des professionnels</b>				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>				
<b>Public ciblé</b>	Commerces alimentaires	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>		<b>0,04 ETP/an</b>	0,2 ETP sur les 6 ans	
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>				
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les professionnels dans la réduction des emballages consommés par les ménages.					
<b>Actions concrètes</b>	> Mettre en avant les professionnels proposant des dispositifs « zéro emballage » sur le site internet de l'Interco					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			19 j	8 j	8 j	9 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>						
Nb de commerces intégrés à la démarche			5	5	5	6
Réalisation d'un espace dédié sur le site internet			Oui			
Nb de commerces ayant mis en place des actions pour mettre en avant les produits zéro emballages			3	3	3	4
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>						

Axe 5		Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages, papiers	<b>Déchets évités</b>	<b>0,4 kg/hab</b>	45 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Etablissements de santé	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,02 ETP/an</b>	0,1 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>				
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les établissements de santé dans la mise en œuvre d'actions de réduction d'emballages à usage unique					
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rédiger des clauses types pour favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine</li> <li>&gt; Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique</li> <li>&gt; Rédiger des clauses pour favoriser l'utilisation de textile lavable (gants, serviettes)</li> </ul>					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			14 j	4 j	2 j	
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>						
Rédaction d'une clause sur la livraison des repas			Oui			
Rédaction d'une clause sur la fourniture de textile lavable			Oui			
Nb d'établissements de santé sensibilisés à l'utilisation de textiles & contenants réutilisables			2	2	1	
Nb d'établissements de santé ayant mis en place des carafes d'eau			1		1	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour la livraison de repas			1		1	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour l'utilisation de textile lavable pour les soins			1		1	
<b>Nombre de kg/hab. évités (emballages)</b>			0,15 kg/hab.	0,15 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,3 kg/hab.
<b>Nombre de kg/hab. évités (textile jetable)</b>			0,06 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,1 kg/hab.	0,1 kg/hab.

Axe 5		Promouvoir les modes de consommation éco-responsables				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>	0,45 kg/hab	50 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Ménages	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,5 k€/an	3 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Recenser et promouvoir les magasins de vrac et épiceries solidaires du territoire					
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recenser dans un guide les magasins proposant du vrac</li> <li>&gt; Publier des articles pour communiquer sur ces structures</li> </ul>					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			10 j	4 j	4 j	4 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			600 €	600 €	600 €	600 €
Rédaction d'un guide qui recense les magasins de vrac et épiceries solidaires			Oui			
Nombre de publications externes par an			1	1	1	1
Proportion de nouveaux foyers adoptant des modes de consommation responsables			3 %	3 %	3 %	3 %
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.
						0,45 kg/hab.

Axe 5		Développer le déploiement de la consigne de verre portée par CITEO					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>	0,045 kg/hab	5 t sur les 6 ans			
<b>Public ciblé</b>	Commerces alimentaires	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>					
<b>Rôle de l'Interco</b>	Inciter les commerces alimentaires du territoire à déployer la consigne de verre portée par CITEO						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibiliser les commerces alimentaires sur le sujet de la consigne</li> <li>&gt; Mettre en relation les commerces alimentaires intéressés avec CITEO</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			7 j	7 j	7 j		
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>							
Nb d'établissement contactés en informés sur le sujet de la consigne			7	7	7		
Nb d'établissement ayant mis en place la consigne			3	3	3		
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,015	0,03	0,045		0,045

Axe 5		limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Produits dangereux	<b>Déchets évités</b>				
<b>Public ciblé</b>	Cuisines centrales et cantines	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an		0,1 ETP sur les 6 ans	
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>				
<b>Rôle de l'Interco</b>	Favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques" (type eau oxygénée) pour le nettoyage en cuisine des centres de restaurations, les écoles et centres médico-sociaux					
<b>Actions concrètes</b>	> Rédiger des clauses afin de favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques"					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			6 j	5 j	5 j	5 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>						
Rédaction d'une clause type pour la commande de produits d'entretien			Oui			
Nb d'établissement sensibilisés au concept de produit d'entretien unique			5	10	10	10
Nb de sites ayant mis en place le dispositif de poche unique			3	5	5	5
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>						

<b>Axe 6</b>		<b>Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets</b>				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Tous les flux	<b>Déchets évités</b>	<b>0,2 kg/hab</b>	17 t sur les 6 ans		
<b>Public ciblé</b>	Administrations	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,04 ETP/an</b>	0,25 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	<b>5,1 k€/an</b>	30,6 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Favoriser une gestion vertueuse des déchets au seins des administrations du territoire					
<b>Actions concrètes</b>	> Réaliser des ateliers de sensibilisation à destination des administrations, sur les bonnes pratiques des déchets					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			11 j	10 j	10 j	10 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			6 600 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
<b>Nb d'ateliers de sensibilisation réalisés</b>			11	10	10	10
<b>Nb de membres du personnel sensibilisés</b>			110	100	100	100
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>			0,03 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,09 kg/hab.	1,2 kg/hab.
						1,5 kg/hab.

Axe 6		Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Tous les flux	<b>Déchets évités</b>				
<b>Public ciblé</b>	Ménages et administrations	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,15 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	1,5 k€/an	8,4 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mobiliser un agent en interne pour réaliser des actions de terrain et pour superviser le PLPDMA					
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Former un ambassadeur du tri</li> <li>&gt; Former un maître composteur</li> </ul>					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>				31		
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>				8 400€		
Formation d'un ambassadeur du tri				Oui		
Formation d'un maitre composteur				Oui		
Nb de foyers sensibilisés via des actions terrain				500	500	500
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>						

<b>Axe 6</b>		<b>Poursuivre et renforcer les animations auprès des scolaires</b>					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Tous les flux	<b>Déchets évités</b>					
<b>Public ciblé</b>	Etablissements scolaires	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,04 ETP/an</b>	<i>0,25 ETP sur les 6 ans</i>			
<b>Partenaires mobilisés</b>	SETOM	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>					
<b>Rôle de l'Interco</b>	Sensibiliser les scolaires aux bonnes pratiques de gestion des déchets						
<b>Actions concrètes</b>	> Organiser/planifier les ateliers thématiques avec le SETOM dans les classes						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		8 j	8 j	8 j	10 j	10 j	10 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>							
Nb d'animations dans les établissements		15	15	15	20	20	20
Nb d'élèves sensibilisés		425	425	425	565	565	565
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>							

Axe 6		Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>					
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	<b>0,05 ETP/an</b>	0,3 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>	SETOM	<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	<b>3,4 k€/an</b>	20,2 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Mettre en avant et faciliter la participation aux visites du centre de tri du SETOM						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri du SETOM</li> <li>&gt; Mettre en avant l'escape game sur les consignes de tri réalisé par le SETOM</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>		3 j	6 j	9 j	12 j	15 j	18 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		960 €	1 920 €	2 880 €	3 840 €	4 800 €	5 760 €
<b>Nb de visites organisées sur le site du SETOM</b>		2	4	6	8	10	12
<b>Nb de participants aux visites</b>		40	80	120	160	200	240
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>							

Axe 7		Favoriser le tri des ménages				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>				
<b>Public ciblé</b>	Ménages	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,7 k€/an	4 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Permettre aux usagers de disposer d'un volume de bac jaune suffisant pour favoriser le geste de tri					
<b>Actions concrètes</b>	> Offrir la possibilité aux usagers qui le souhaitent d'obtenir un bac jaune plus grand					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>		3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>		670 €	670 €	670 €	670 €	670 €
Nombre de demande d'évolution de volume de bacs		20	20	20	20	20
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>						

Axe 7		Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport					
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages, OMr	<b>Déchets évités</b>					
<b>Public ciblé</b>	Utilisateurs des salles	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,15 ETP sur les 6 ans			
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,8 k€/an	4,6 k€ sur les 6 ans			
<b>Rôle de l'Interco</b>	Accompagner les communes dans la mise en place du tri dans les équipements de vie collective (salles des fêtes et équipements sportifs)						
<b>Actions concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibiliser les "utilisateurs" des salles polyvalentes</li> <li>&gt; Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux</li> <li>&gt; Mettre à jour les affichages</li> <li>&gt; S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles</li> </ul>						
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>							
<b>Moyens humains (en jours)</b>			18 j	8 j	8 j		
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			470 €	935 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €
Rédaction d'un guide pour mettre en place le tri lors d'événements ponctuels			Oui				
Nombre de salles des fêtes équipées de corbeilles			15	15	11		
Nombre d'infrastructures sportives équipées de corbeilles			10	10			
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>							

Axe 7		Renforcer le tri dans les administrations				
<b>Flux ciblé(s)</b>	Emballages	<b>Déchets évités</b>				
<b>Public ciblé</b>	Administrations	<b>Moyens humains</b> <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,08 ETP sur les 6 ans		
<b>Partenaires mobilisés</b>		<b>Moyens financiers</b> <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,07 k€/an	0,4 k€ sur les 6 ans		
<b>Rôle de l'Interco</b>	Développer le tri des consommables bureautiques dans les administrations					
<b>Actions concrètes</b>	> Mettre en place des bacs de collecte pour les fournitures administratives et consommables de photocopieurs					
		<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Période de mise en œuvre</b>						
<b>Moyens humains (en jours)</b>			4 j	5 j	5 j	5 j
<b>Moyens financiers (budget en €)</b>			70 €	120 €	120 €	120 €
Nombre de sites équipés de bacs de collecte de consommables bureautiques			6	10	10	10
<b>Nombre de kg/hab. évités</b>						



Interco Normandie Sud Eure  
84 rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE-ET-D'ITON  
02 32 32 93 01

<https://www.inse27.fr/>